

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Correspondance romaine. — VI Ordination. — VII Tournée de confirmation. — VIII M. l'abbé Georges Vaillancourt, curé de Saint-Georges de Windsor. — IX Des leçons de droit à Montréal. — X Etat général de l'Œuvre des Tabernacles. — XI Apostolat de la prière : l'instruction chrétienne. — XII Aux prières.

ANNONCES À FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 11 mars

Neuvaine de l'Annonciation (1).

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 18 mars

Messe du IIe dim. du Carême, *semi-double privit.* ; 2e or. *A cunctis*, 3e *Omnipotens* ; préf. du Carême. — I vêpres de S. Grégoire (du 12), mém. du dim.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 18 mars

Solennité de SAINT-JOSEPH.

On ne peut faire en ce jour aucune solennité. Les titulaires qui tombent entre le 18 mars et le 28 avril n'auront cette année leur solennité que le 9 avril. Ceux qui tombent en un dimanche entre ces deux dates (comme Gabriel) n'auront pas de solennité.

J. S.

Prières des Quarante-Heures

LUNDI,	5 MARS.	— Sainte-Rose.
MERCREDI,	7 “	Terrebonne.
VENDREDI,	9 “	Saint-Lambert.
DIMANCHE,	11 “	Saint-Edouard, à Montréal.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 2o une indulgence plénière en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (du 16 mars au 1er avril inclusivement).

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 3 février 1906.

ON va démolir à Rome une église qui n'était point belle et n'offrait pas grand chose d'intéressant, mais enfin il faut signaler cette disparition. Il convient toutefois de rendre justice aux Italiens, qui vraiment pour satisfaire aux exigences du plan régulateur ont détruit à Rome le moins possible d'édifices religieux. Forcément un certain nombre de ces églises devaient disparaître, mais c'étaient toutes des églises de quatrième et cinquième ordre. Le gouvernement a poussé si loin le respect des églises, qu'ayant refusé d'abattre l'église de Sainte-Hélène, sur la via Arenula, et qui restait isolée au milieu de la place, la confrérie qui en avait la garde et la propriété l'a supplié de la démolir, espérant par ce moyen, grâce au prix élevé du terrain, se pourvoir d'une autre église et grossir un peu ses maigres rentes.

— L'église Saint-Nicolas *in Arcionibus*, qui est maintenant à l'entrée du tunnel du Quirinal est ancienne, mais on ne connaît pas son origine. Sixte IV confia cette paroisse aux Servites (1478), qui donnèrent leur nom à la rue voisine ; Urbain VIII fit la paroisse séculière en 1641 ; et en 1729 Benoît XIII la rendit aux Servites. Ceux-ci, vu l'état de vétusté de l'édifice, le détruisirent complètement, et construisirent la nouvelle église qui existe encore et fut inaugurée le 8 septembre 1733. L'église n'a que trois autels dont le principal est dédié aux sept fondateurs de l'ordre des Servites. La confrérie de Jésus, Marie, Joseph, pour le soulagement des âmes les plus abandonnées du purgatoire, en a la garde et y fait célébrer les offices.

— Si ce vieil édifice disparaît, l'art n'y perdra pas grand chose ; mais les âmes abandonnées du purgatoire n'y perdront pas non plus, car la confrérie, avec l'argent tiré de la vente d'un édifice situé au cœur de la ville, va s'établir autre part, et ce but si charitable continuera toujours d'exister.

— Il y a cependant dans cette église un certain nombre de sépultures historiques que l'on transportera autre part, et des mausolées, dont deux ont une vraie valeur artistique. En ce moment, son petit

clocher est encombré de fils téléphoniques auxquels il sert de support, ce qui lui donne une vague ressemblance avec les ailes d'un moulin à vent.

— Un événement plus grave vient de se passer à Rome : la chute du ministère Fortis, battu à la Chambre sur une question de politique générale par 33 voix de majorité. J'avais toujours dit que l'introduction des catholiques dans la vie politique italienne amènerait plus de déboires que de consolations. J'en trouve un confirmatur dans ce qui vient de se passer, car le ministère a été battu sur la question, je ne dirai pas cléricale, nom qui répond à rien, mais sur une question catholique, le droit des catholiques de devenir ministres. M. Fortis, qui est partisan de l'éclectisme, avait donné le portefeuille de l'instruction publique à un vénérable de loge, très connu comme tel, M. de Marinis, et pour lui faire contrepoids, celui de l'agriculture, à un bolonais, M. Malvezzi, qui ne cachait point ses sentiments catholiques. La Chambre n'a pas voulu de cette incohérence, et a liquidé le ministère. L'extrême gauche soutient qu'il y en Italie incompatibilité entre servir le gouvernement du roi et être excellent catholique ; M. Fortis était d'avis contraire, il l'a dit clairement à la Chambre, et a été battu. Il convient d'ajouter que d'autres raisons se joignaient à celle-là, mais cette dernière a semblé dominer toute la discussion. Les pronostics sont bien incertains, tout le monde dit que nous aurons un ministère Sonnino. Or M. Sonnino est juif, et bien qu'il ait de la valeur comme homme d'Etat, je ne crois pas que l'Italie catholique ait lieu de se féliciter, car on ne peut plus se servir de l'adage *« Vere israelita in quo non est dolus (1) »*. Notre-Seigneur l'a dit une fois, et il ne se constate pas qu'il ait donné à un autre qu'à Nathanaël cette qualification.

— Il y a dans la liturgie des prières que l'on nous fait réciter et qui, justes dans le temps où elles ont été composées, ne répondent plus maintenant aux circonstances que nous traversons. Mais l'Église va toujours lentement, et avant de réformer sa liturgie, même en quelques points secondaires, elle examine, réfléchit, et souvent répond *nihil innovandum*. Et au fond elle a raison, car toucher à l'édifice liturgique est quelque chose de tellement grave, qu'on conçoit une prudence exagérée. Je citerai seulement au hasard de la plume trois de ces anachronismes.

(1) S. Jean, I, 47.

— Dans l'hymne de matines de la fête de saint Jean de Kenty, prêtre polonais, nous lisons :

*O qui negasti nemini
Opem roganti, patrium
Regnum tueri postulant
Cives Poloni et exteri.*

— Cet appel à la protection de la Pologne comme royaume était vrai quand l'office fut composé (1767) ; mais en 1772 eut lieu le démembrement de la Pologne, et cette strophe de l'hymne est depuis lors l'expression d'un désir en contradiction avec ce qu'a réglé la diplomatie. Si la Russie, l'Autriche et la Prusse demandaient au Saint-Siège le retrait de cette strophe, je ne vois pas ce qu'on pourrait leur opposer.

Nous lisons dans l'hymne de laudes, composée par Urbain VIII en l'honneur de sainte Martine, ce passage :

*Armorum strepitus et fera praelia
In fines age Thracios.*

— Je crois que, sans l'aide de cette invocation d'Urbain VIII, on se bat assez en Macédoine et en Thrace ; et si la pensée du pape est claire : " reléguez les guerres le plus loin possible ", son amour pour la littérature ne l'a pas heureusement servi. La Thrace, les Balkans sont un foyer permanent de discordes et le nœud de la question d'Orient, et point n'est besoin de leur souhaiter la guerre.

— Dans les prières des Quarante-Heures qui se font à Rome par ordre de Clément XII, il y a un verset contre les Turcs et les hérétiques *qui in sua feritate confidunt*. Passé pour les hérétiques, mais il y a longtemps que l'Eglise n'a plus rien à craindre des Turcs. Ceux-ci veulent même à tout prix avoir un représentant auprès du Saint-Siège, et ce verset, vrai quand Clément XII en ordonnait l'insertion (1731), n'est plus aujourd'hui qu'un anachronisme historique.

— Rien de nouveau à Rome sur les affaires de France, mais du nouveau en France. La résistance des catholiques à l'inventaire n'était prévue ni à Rome, ni à Paris. Et si elle a réjoui le cœur en faisant voir que l'on savait encore en France se sacrifier pour les droits imprescriptibles de l'Eglise, elle a été une surprise pour

le gouvernement. Nous avons déjà des confesseurs, le salut est proche.

Rome, le 9 février 1906.

— Nous avons, comme le faisait pressentir ma dernière correspondance, un ministère Sonnino. Il y aurait bien des choses à dire au point de vue politique sur sa composition, qui est aussi peu homogène que celle du ministère précédent, mais je n'ai point à m'en occuper. Une autre question plus vitale pour l'Église en Italie est ce qu'elle peut attendre de ce cabinet.

— Le ministère Fortis était un des meilleurs que l'on avait eus depuis longtemps au point de vue ecclésiastique. L'introduction de M. Malvezzi était une preuve que le président du Conseil n'avait aucune difficulté d'appeler comme collaborateurs de sincères catholiques. Mais la franc-maçonnerie veillait. On se souvient d'une circulaire du Grand-Orient d'Italie, M. Ettore Ferrari, qui lançait un cri d'alarme comme s'il voyait l'Église au seuil de la Chambre des députés. Il engageait tous les maçons à s'unir dans une action concordante pour rétablir la fin de l'ordre, que le ministère actuel semblait vouloir bouleverser en admettant des cléricaux dans le gouvernement de l'Etat. L'appel ne tomba point dans le vide, et la chute du ministère Fortis n'a point d'autre cause que celle-là. Il est tombé au fond sur la question de la politique ecclésiastique, et tout ce que l'on a mis en avant n'était que pour cacher le jeu de la franc-maçonnerie. Elle veut bien tuer ses adversaires, mais ne veut jamais qu'on dise qu'on les a occis. Le mystère dont elle entoure ses trames est aussi profond que la haine qu'elle a vouée à l'Église.

— Il ne suffisait pas d'abattre, il fallait réédifier ; et dans le ministère de M. Sonnino, juif conservateur de droite, nous voyons M. Sacchi, un républicain légalitaire, mais surtout un franc-maçon haineux qui a juré la perte de l'Église. M. Sacchi ressemble comme tempérament à Combes ; pour lui pas d'Église, pas d'instituts religieux, pas d'éducation religieuse, le laïcisme suffit à tout. A côté de lui il y a M. Pantano, républicain tellement ardent que jadis il avait proposé en pleine Chambre la formation d'une Constituante.

— Il y aurait à craindre une orientation ecclésiastique complètement différente du ministère précédent, et c'est ce qui arriverait infailliblement si nous étions en France. Mais en Italie, les choses

se passent diversement. Je crois que M. Sacchi en sera pour des désirs platoniques et des discours enflammés qui ne mettront le feu à rien. Il n'importe cependant ; l'introduction de ces deux éléments est pleine de dangers. De plus M. Sacchi est nommé ministre de grâce et justice, et c'est de ce ministère que ressortissent les affaires ecclésiastiques. Par conséquent il faut prévoir des heurts et des surprises.

— La crise italienne a relégué au second rang les affaires religieuses. D'ailleurs on suit à Rome d'un œil inquiet ce qui se passe en France. On ne s'attendait pas à ce mouvement de résistance, et on est tout-à-fait décontenancé comme en présence d'un fait inconnu qui se dresse subitement devant vous. Le pape ne dit rien, mais il a cependant annoncé à Mgr le Camus, évêque de la Rochelle, qu'il parlerait quand le troisième règlement sur la police des cultes aurait été publié. Entre temps on prépare les nominations des futurs évêques, et les prélats se réunissent par petits groupes pour proposer au Souverain-Pontife une *terna* pour les sièges vacants dans le groupe dont ils font partie. On y suit le même système qu'au Canada, à cette exception près, qu'au lieu de mettre les épithètes *dignissimus, dignior, dignus*, on range par ordre de mérite, le Premier sur la liste étant censé le plus digne de l'épiscopat.

— Ne pouvant pas trouver de nouvelles à glaner, je crois qu'il est bon de faire connaître un décret de la Sacrée Congrégation des Rites, un peu ancien déjà, mais qui a une application pratique très immédiate. C'est une réponse adressée à Mgr Nagl, évêque de Trieste et Capo d'Istria. Il demandait si on pouvait donner aux fidèles l'absolution *in articulo mortis* en langue vulgaire ; la Congrégation répond que c'est défendu, parceque cette absolution *in articulo mortis* est une prière liturgique *stricto sensu*. Il avait aussi demandé si un prêtre qui récite avec les fidèles en langue vulgaire des parties de l'office canonique ou les prières des Rogations (litanies des saints), est tenu de réciter à part et en latin les parties de l'office qu'il a ainsi dites. La Sacrée Congrégation répond affirmativement parceque ceux qui sont tenus à la récitation du bréviaire romain doivent, sous peine de nullité, le réciter en langue latine. S'ils emploient une autre langue ils ne satisfont pas à cette obligation.

DON ALESSANDRO.

ORDINATION

DIMANCHE, le 25 février, dans l'église des Pères Franciscaïns, Sa Grandeur Mgr Zotique Racicot, évêque de Pogle, auxiliaire de Mgr l'archevêque de Montréal, a fait les ordinations suivantes :

Sous-diacres

Pour la Congrégation des Pères du Sacré-Cœur de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie : FF. L.-M. Cheray et J.-M. Herruet.

Diacres

Pour le diocèse de Montréal : M. A.-C. Boucher ;

Pour l'ordre des Franciscaïns : Fr. Antonin.

TOURNEE DE CONFIRMATION

- AVRIL 19, jeudi. —A 7.30 heures, Couvent de Villa Maria.
 —A 8.00 heures, Académie Saint-Louis-de-Gonzague.
 —A 2.30 heures du soir, Maison-Mère des Sœurs-Grises.
- 20, vendredi. —A 8.00 heures, Maison-Provinciale du Bon-Pasteur.
 —A 3.00 heures du soir, Couvent du Sacré-Cœur, rue Saint-Alexandre.
- 21, samedi. —A 2.30 heures du soir, Institution des Sourdes-Muettes.
 —A 4.00 heures du soir, Pensionnat Saint-Basile.
- 22, dimanche. —A 3.00 heures du soir, Collège de Notre-Dame-des-Neiges.
 —A 3.30 heures du soir, Viauville.
- 23, lundi. —A 7.30 heures, Couvent de Saint-Laurent.
- 24, mardi. —A 7.30 heures, Couvent de Lachine.
- 26, jeudi. —A 7.30 heures, Pensionnat Sainte-An-gèle.

- AVRIL 26, jeudi. —A 9.30 heures, Saint-Antoine.
 —A 10.30 heures, Sainte-Cunégonde.
 —A 3.00 heures du soir, Sainte-Hélène.
 —A 4.30 heures du soir, Notre-Dame.
- 27, vendredi. —A 9.30 heures, Sainte-Elisabeth.
 —A 10.30 heures, Saint-Henri.
 —A 3.00 heures du soir, Saint-Joseph.
 —A 4.30 heures du soir, Sainte-Anne.
- 28, samedi. —A 10.00 heures, Saint-Charles.
 —A 11.00 heures, Saint-Gabriel.
 —A 2.30 heures du soir, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (Verdun).
 —A 4.00 heures du soir, Saint-Paul.
 —A 5.00 heures du soir, Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, (Boulevard Saint-Paul).
- 29, dimanche. —A 2.30 heures du soir, Outremont.
 —A 4.00 heures du soir, Saint-Enfant-Jésus.
 —A 4.00 heures du soir, Mont-Saint-Louis.
 —A 7.30 heures du soir, Saint-Denis.
- 30, lundi. —A 9.30 heures, Saint-Michel.
 —A 10.30 heures, Saint-Edouard.
 —A 2.30 heures du soir, Villeray.
 —A 4.00 heures du soir, Saint-Jean-de-la-Croix.
- MAI 1, mardi, —A 7.30 heures du soir, Mont-Sainte-Marie,
 —A 3.00 heures du soir, Couvent du Sacré-Cœur, Sault-au-Récollet.
- 2, mercredi. —A 7.30 heures du soir, Couvent du Saint-Nom-de-Marie, Outremont.
 —A 9.30 heures, Saint-Jacques.
 —A 11.00 heures, Ecole de Réforme.
- 3, jeudi. —A 7.30 heures, Couvent d'Hochelaga.
 —A 8.00 heures, Cathédrale.
 —A 10.30 heures, Saint-Vincent-de-Paul.
 —A 3.00 heures du soir, Maisonneuve.
 —A 4.30 heures du soir, Hochelaga.

- MAI 4, vendredi. —A 9.30 heures, Saint-Eusèbe.
 —A 10.30 heures, Sainte-Brigide.
 —A 2.30 heures du soir, Saint-Pierre.
 —A 4.00 heures du soir, Notre-Dame-du-Bon-Conseil.
- 5, samedi. —A 9.30 heures, Sainte-Agnès.
 —A 10.30 heures, Saint-Jean-Baptiste.
 —A 2.30 heures du soir, L'Immaculée-Conception.
 —A 4.30 heures du soir, Sainte-Philomène
 —A 7.30 heures du soir, Saint-Patrice.
- 6, dimanche. —A 2.30 heures du soir, Notre-Dame-des-Neiges.
 —A 4.30 heures du soir, Notre-Dame-de-Grâce.
 —A 7.30 heures du soir, Saint-Léon-de-Westmount.
- 7, lundi. —A 2.30 heures du soir, Saint-Louis-de-France.
 —A 4.00 heures du soir, Sacré Cœur.

M. L'ABBE GEORGES VAILLANCOURT

Curé de Saint-Georges de Windsor

LES compagnons de labeur et d'apostolat de Mgr Racine et du curé Dufresne, son grand-vicaire dans les belles et riches régions des Cantons de l'Est, s'en vont un à un vers les rives de l'éternité. Il n'y a pas longtemps, c'était M. McAuley et M. Michon, M. Hamelin et M. Masson ; hier, c'était le tour de M. l'abbé Georges Vaillancourt, qui fut, tout près de quarante ans, exactement trente-sept ans et cinq mois, curé de Saint-Georges de Windsor.

Le vénérable prêtre est mort, le jeudi 22 février, à l'hôpital du Sacré-Cœur, à Sherbrooke, succombant à un empoisonnement du sang causé par l'anthrax diabétique.

Il était né le 28 mai 1842 à Yamachiche, avait étudié à

Nicolet et était devenu prêtre le 6 octobre 1867. Il fut un an environ vicaire de M. Hamelin à Wotton. Puis Mgr Laflèche, de vénérée mémoire, le nomma à la nouvelle paroisse de Saint-Urbain de Windsor, qui devait bientôt s'appeler Saint-Georges. Il y a vécu, nous l'avons dit, près de quarante ans. A l'heure où nous écrivons ces lignes, Mgr LaRocque y chante son service.

* * *

Ces apôtres des Cantons de l'Est, comme du reste leurs confrères des autres centres de colonisation, on ne comprendra jamais assez ce qu'ils ont été et ce qu'ils sont pour notre race et notre foi.

Les Cantons de l'Est, il y a cinquante ans, étaient réservés à nos compatriotes de langue anglaise et de foi protestante. On ne prévoyait guère peut-être que le flot montant de la poussée canadienne-française envahirait ces domaines des *townships* ? Mais les familles des Canadiens, étant à l'étroit sur les bords du Richelieu et du Saint-Laurent, durent essaimer, avec plus de cœur que d'argent et plus de courage que de capitaux, jusque dans les centres des Bois-Francs.

Les évêques donnèrent des prêtres aux missions nouvelles : M. Dufresne à Sherbrooke, M. McAuley à Stanstead, M. Charretier à Coaticook, M. Masson à Danville, M. Hamelin à Wotton, M. Vaillancourt à Saint-Georges de Windsor..... Et l'œuvre silencieuse et forte de l'apostolat par l'exemple s'affirma. On visitait, au prix de marches pénibles, des régions immenses, on prêchait, on confessait, on mariait..... et on baptisait, tous les ans que le bon Dieu amenait, dans chaque famille.

C'est l'an dernier, il me semble, qu'un député orangiste reprochait — sur le parquet de la Chambre des Communes — aux curés canadiens-français des Cantons de l'Est d'avoir dépensé beaucoup d'argent pour chasser les Anglais de cette riche contrée ?

L'honorable gentleman était mal informé. Les curés des Cantons de l'Est n'eurent jamais de riches fortunes à leur disposition. Mais ils prêchaient l'Évangile et sa morale, et, de plus, ils tenaient haut la main à ce que leurs fidèles fussent de toute façon des *pratiquants*. Ils catéchisaient ferme les générations qui poussaient aussi dru que les blés d'automne. On ne badinait pas avec la morale. Pas de longues fréquentations. Il fallait se marier jeune. Et puis, au travail, mes amis. Cultivez la terre et priez Dieu ! C'est lui qui donne le bon froment et les enfants vigoureux.

Et voilà pourquoi les Cantons de l'Est se sont si admirablement peuplés des fils de notre race ! C'est que avec ces curés-là, il fallait s'en tenir aux principes.

* * *

Si jamais un homme a aimé les principes, en a parlé et en a vécu, c'est bien le cher et regretté curé de Saint-Georges de Windsor. Il avait été formé à Nicolet, et subit longtemps, tant qu'il put, l'influence de cet évêque patriote que fut Mgr Lafleche. C'est dire que son opportunisme était très modéré. Ajoutez à cela que la nature l'avait doué d'une rare énergie. Nécessairement il vous faudra conclure qu'on ne l'amenait pas facilement à concéder, et vous serez dans le vrai. Il tenait aux principes autant qu'à la vie.

Il fut trente-sept ans et cinq mois, avons-nous dit, curé de la même paroisse : Saint-Georges de Windsor. Vous pouvez être certain qu'aujourd'hui c'est deuil général dans toute cette paroisse et que—comme dans Wotton à la mort de M. Hamelin—des *crêpes* sont fixés à toutes les portes des habitations ! Car, on l'aimait cet homme si franc qu'il en était un peu brusque, ce prêtre si rond en affaires mais si réellement bienveillant à tous, ce curé qui prêchait sans se gêner mais qui le premier pratiquait jusqu'au zèle ce qu'il enseignait aux autres.

Avec succès il s'occupa de colonisation. Quand il arriva à

Windsor, il se logea dans une vieille boutique de forge. Il y faisait froid l'hiver et c'était bien étroit l'été. Mais enfin, quand on songe à Bethléem, on devient moins difficile. Il construisit l'église et le presbytère ; plus d'une fois il améliora dans la suite et agrandit, de telle sorte que l'établissement religieux qu'il laisse en mourant est parmi les plus beaux des Cantons de l'Est.

Il encouragea toujours les agriculteurs à s'instruire et à cultiver suivant les procédés modernes. Lui-même fit cultiver sous sa direction immédiate une *ferme* qui servait de modèle.

Il bâtit des écoles, une douzaine peut-être, encouragea à y envoyer les enfants, les visita régulièrement. Il y a trois ans, il construisait un joli couvent, que dirigent aujourd'hui les Sœurs de l'Assomption de Nicolet.

Ami de la colonisation et de l'instruction, le curé Vaillancourt l'était surtout pour les âmes, cherchant avant tout à les conduire à Dieu. Mais il était aussi plein de compassion pour les souffrances physiques des déshérités de la terre, et l'on se rappellera longtemps le rôle bienfaisant et humanitaire qu'il assumait dans la retentissante affaire des époux Lapierre, qui furent convaincus, devant les tribunaux de Sherbrooke, d'avoir maltraité de façon cruelle une fillette de 10 à 12 ans.

En deux mots, le regretté M. Vaillancourt fut un bon curé parce que, par principe, il eut toujours devant les yeux l'exemple du bon Pasteur.

Apprécié de ses supérieurs pour ses lumières et son expérience, il avait été nommé conseiller diocésain, et, l'an dernier, il accompagnait à Rome son évêque, Mgr LaRocque, en voyage *ad limina*.

Sa robuste constitution semblait lui promettre une longue vieillesse. Dieu en a jugé autrement. Nous n'avons qu'à nous incliner, en offrant à son évêque, à ses confrères, à sa paroisse et à sa famille, l'hommage de notre respectueuse sympathie.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

DES LEÇONS DE DROIT A MONTREAL

On lit dans *l'Enseignement Primaire* :



NE montréalaise de distinction nous communique la note suivante que nous publions avec plaisir.

Il a été inauguré avec succès cet automne une série de leçons sur le droit, destinées aux religieuses, aux institutrices et aux élèves les plus avancées de nos maisons d'éducation. Ces conférences ont été faites par deux de nos magistrats les plus distingués : sir Alexandre Lacoste et l'honorable juge Mathieu, doyen de la faculté de droit de Laval. Donnant par là un exemple digne d'être suivi, ces hommes éminents dont la vie laborieuse nous est connue, n'ont pas hésité à consacrer un peu de leur temps à la cause de l'éducation et à faire bénéficier de leur science et de leur expérience un auditoire avide de les entendre.

Les personnes présentes à ces leçons ont jugé de l'importance des sujets traités et on sentait, au recueillement avec lequel elles écoutaient la parole des maîtres, que les idées pénétraient profondément en elles, et leur ouvraient des horizons nouveaux. Un monde qu'elles ignoraient s'est illuminé, et dans ce monde elles ont pris conscience de leur rôle ; leurs droits et leurs obligations se sont dessinés plus nettement et le sens de la responsabilité s'est éveillé chez elles avec plus d'acuité.

Les conférenciers, comme des magiciens habiles, en évoquant ces mots connus : Société, Constitution, Personnes, Biens et Propriété ont rendu ces mots vivants et leur ont donné un sens que beaucoup ne soupçonnaient pas. En approfondissant les mots on a approfondi les idées, et avec elles les institutions ; on a pour ainsi dire touché du doigt ce qui fait l'essence de la nation, sa raison d'être, et on a mieux compris les liens qui nous unissent à elle, les intérêts qu'elle protège et qu'elle

défend ; on s'est vu vivre et agir en elle ; et, on a compris que cet être moral qui s'appelle la Société n'est pas une chose abstraite qui nous dépasse et nous ignore ; mais on a constaté que chacune d'entre nous y tient sa place, y remplit son rôle, et que la vie publique n'a été organisée que pour répondre aux besoins de la vie privée. Cette vie privée, nous l'avons donc étudiée sous ses multiples aspects, dans nos relations avec la famille, avec nos compatriotes, avec les étrangers mêmes. Pendant plusieurs jours, l'honorable juge Mathieu nous a expliqué le titre des personnes, nous définissant l'état civil ; il nous a parlé des majeurs, des mineurs, de la femme mariée, de l'interdit, des incapacités qui existent entre époux ou à des titres divers entre d'autres personnes. A son tour, l'honorable juge en chef de la Cour d'Appel nous a donné les obligations, leurs sources : les contrats, les quasi-contrats, les délits, les quasi-délits, les obligations résultant de la loi ; leurs caractères distinctifs. Puis s'étendant davantage sur les contrats, il traita longuement du consentement, cet appel fait à notre volonté : ce consentement qui, pour être valable, doit être donné sciemment, qui suppose une intelligence éclairée, qui est indispensable à l'existence du contrat, et qui à lui seul justifierait l'étude du droit par les femmes. Toute une séance fut consacrée aux successions, une autre aux conventions matrimoniales ; et plusieurs des jeunes filles au minois charmant qui sourirent d'abord au seul mot de mariage, se retirèrent avec des fronts pensifs, et pour la première fois, peut-être, comprirent que cet acte grave de la vie demande de la réflexion et comporte des obligations pour lesquelles on ne saurait trop les préparer.

Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, dont la généreuse initiative est universellement admirée, avaient offert à l'école Bourgeois un vaste local pour recevoir tout le personnel enseignant de Montréal. Leur appel

fut entendu, et des délégués de tous nos couvents, sauf des cloîtres, assistèrent à ces leçons ; les élèves, au nombre de plusieurs centaines, s'y rendirent aussi, et bien que pour beaucoup d'entre elles, ce fut congé ce jour-là, elles consentirent à sacrifier une partie de leur samedi à y assister, donnant par là une preuve de leur zèle qui peut nous faire espérer pour l'avenir une génération instruite et renseignée.

L'inauguration de ces conférences fut faite solennellement par Sa Grandeur Mgr Bruchési, qui voulut témoigner par sa présence de l'encouragement qu'il est prêt à donner à tout mouvement qui a pour objet de développer l'éducation parmi les nôtres.

ETAT GENERAL DE L'ŒUVRE DES TABERNACLES

LES membres qui font partie de l'Association de l'Œuvre des Tabernacles, sont au nombre de 1509, dont 120 nouvelles agrégations pendant l'année 1905.

Il nous faut avouer que sur ce nombre 1509, il y a une lacune ; 1017 seulement sont considérés membres actifs ; 492 ayant négligé de faire entrer leurs contributions pour l'année courante.

On semble oublier qu'on doit payer sa contribution annuelle de 50 cents, pour participer à tous les privilèges dont l'Œuvre est enrichie. Ces privilèges sont :

1o Affiliation canonique à l'Archiasociation de l'Adoration perpétuelle du Très Saint-Sacrement de l'autel et de l'Œuvre des églises pauvres à Rome ;

2o Affiliation à l'Association catholique de saint François de Sales ;

3o Haute approbation et bénédiction accordées à l'Œuvre par Sa Sainteté Pie X, le 22 avril 1904 ; tous les membres de l'Association et leurs familles participent aux grâces précieuses de la bénédiction apostolique.

APOSTOLAT DE LA PRIERE

INTENTION GENERALE

Pour le mois de mars 1908, approuvée et
bénie par Pie X

L'INSTRUCTION RELIGIEUSE

PRIERE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour les progrès de l'instruction religieuse.

Résolution apostolique : S'instruire soi-même de la religion, et instruire les autres.

AUX PRIERES

Mgr Ramsay, protonotaire apostolique, décédé à Montréal.

M. le chanoine François-Xavier Trépanier, décédé à Montréal.

M. l'abbé A. Béchar, décédé à Montréal.

Frère Jean-Claude Mérand, catéchiste formé, de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur, décédé en Belgique.

Frère Frédéric, né Georges Pelletier, convers profès, des Religieux du Très Saint-Sacrement, décédé à Montréal.

Sœur Marie-Félicienne, née Marie-Anne Allard, professe coadjutrice, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.

Sœur Saint-Jean le Silencieux, née Marie Perrault, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Sainte-Cécile des Anges, née Cécile Ouimet, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Didace, née Marie-Malvina Lefebvre, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Emélla-Jean, professe coadjutrice, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Hochelaga.